



Communiqué de presse – Mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM

Sainte-Marie, le 9 avril 2025, 20h

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 30 AVRIL 2025

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 30 avril 2025 à 14 heures 30 au Hub Lizine - 8 rue Pondichéry - La Mare - 97438 Sainte-Marie (La Réunion). L'Assemblée Générale se tiendra selon les conditions habituelles. Une retransmission vidéo en direct de l'Assemblée sera accessible aux actionnaires via notre site internet www.cboterritoria.com (pré-inscription requise). Un enregistrement de l'Assemblée sera consultable sur le site internet de la Société au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'Assemblée et pendant au moins deux ans à compter de sa mise en ligne.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO n°37 du 26 mars 2025 et l'avis de convocation est publié au BALO n°43 du 9 avril 2025 et dans un journal d'annonces légales (QUOTIDIEN) du 9 avril 2025.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.22-10-23 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société (www.cboterritoria.com dans la rubrique « Finance / Informations réglementées / Assemblées d'actionnaires / 2025 »).

Les documents préparatoires à l'Assemblée sont également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif, peut jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce au siège de la Société.

Calendrier financier 2025

- Assemblée Générale : Mercredi 30 avril 2025
- Résultats du 1^{er} semestre 2025 : mardi 9 septembre 2025 (après bourse)

A propos de CBo Territoria (FR0010193979, CBOT)

Acteur immobilier de référence à La Réunion depuis près de 20 ans, CBo Territoria est devenue une foncière de développement multi-régionale (378,2 M€ de patrimoine économique en valeur à fin décembre 2024). Le Groupe, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur immobilière (Aménageur, Promoteur et Foncière), poursuit son développement via l'exploitation de ses réserves foncières ou l'acquisition de terrains.

CBo Territoria est une foncière de rendement éligible au PEA PME cotée sur Euronext Paris (compartiment C). Responsable et engagée pour un immobilier plus durable depuis son origine, la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est par nature dans l'ADN de l'entreprise. Son engagement et ses actions sont reconnus par le Gaïa-Index, indice français de référence des petites et moyennes valeurs les plus vertueuses en matière de RSE. Depuis son entrée en 2016, CBo Territoria reste dans le haut du classement de sa catégorie.

Plus d'informations sur cboterritoria.com

Contacts INVESTISSEURS

Caroline Clapier - Directrice Administrative et Financière - direction@cboterritoria.com

Agnès Villeret - Komodo - Tel. : 06 83 28 04 15 - agnes.villeret@agence-komodo.com

Contacts PRESSE : Catherine Galatoire - cgalatoire@cboterritoria.com

